

OÙ VA L' ARGENT DU LDDS ?

106 milliards d'euros d'encours

24 millions de livrets LDDS

Collectés par les banques

(toutes les banques commerciales désormais depuis 2009)



40 %

**des encours collectés
conservés par
les banques**

60 %

**des encours centralisés
à la Caisse de Dépôts et Consignation,
la CDC, le bras financier de l'État**

**Emploi réglementé
de ces ressources**
(arrêté du 4 décembre 2008)

**Sommes versées au fonds
d'Épargne de la CDC, qui
centralise indifféremment
les encours des livrets A,
LDDS et LEP**

80 % PME
sans
considération
environnementale

Financement ESS
depuis 2016 mais
sans décret
d'application

**10 % Travaux
d'économie d'énergie**
habitats anciens

**Emploi des ressources du
Fonds d'épargne de la CDC**
267 milliards d'euros fin 2017
(rapport de la CDC 2017)

**Information de l'épargnant
sur cet emploi ?**

Un bilan annuel public est exigé
(article L221-5 du code
monétaire et financier)
Mais, bilan le plus souvent inconnu
des épargnants, difficile à trouver,
à lire et à comprendre

**185 milliards
d'encours de prêts**
dont 159 pour le
logement social
+ la politique
de la ville

**78 milliards
investis**
sur les marchés
financiers
(actions, obligations)

**Opacité des
investissements**
(cf le rapport 2017 de 350.org
et de l'observatoire
des multinationales)

NOS DEMANDES :

Transparence sur l'utilisation des fonds par les banques et la CDC
Un changement de la réglementation pour que l'argent du LDDS soit réellement affecté au financement de la transition écologique et solidaire